

"La justice élève les nations"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft [748]

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« La Justice élève les Nations »

Une mère de famille

Tout le jour, je ne fais que brosser, laver, balayer, préparer à manger, habiller, déshabiller, promener ou surveiller mes deux très petits enfants. Je ne quitte jamais ni mon foyer ni mes petits, et pourtant je désire voter ; je désire voter parce que, le soir, je suis souvent harassée ; parce que si je venais à être malade, ce serait une catastrophe — en fait, je n'ai pas la possibilité d'être malade ou alitée — parce que je n'ai jamais un dimanche de repos ou un jour de vacances. Qui se préoccupe de la santé des mères de famille, de leur fatigue ; qui se soucie des charges effrayantes qui reposent sur les épaules d'une femme travaillant en fabrique et ayant tout de même ménage et enfants ? Qui s'inquiète des loisirs des mères ou de ce qui pourrait faciliter leur travail ? Qui s'informe enfin de leurs préoccupations essentielles : logement, santé de leurs enfants, salaires féminins, coût de la vie ? Qui donc ? Personne, car ce ne pourrait être que d'autres mères. C'est pourquoi nous demandons le droit de vote.

Une employée

— Il y a longtemps que je suis pour le droit de vote.
— Pourquoi ?
— Cela me semble juste et normal. Est-ce que je ne vis pas à peu près comme un homme ? Je suis seule, sans mari pour défendre mes intérêts ; je paie mes impôts et je travaille dur tout le jour. Pourquoi n'aurais-je pas les mêmes droits que les hommes ?
— Vous avez une grande responsabilité dans ce magasin ?
— Oui, beaucoup de travail, trois vendeuses sous mes ordres, mais pas le salaire qu'un homme aurait à ma place ! Quand une vendeuse est malade, il est impossible de la remplacer. Actuellement, c'est moi qui travaille double et toute la comptabilité, les commandes, les écritures, il faut les faire une fois que le magasin est fermé. C'est tout de même une lourde charge.
— En résumé, vous voulez donc le droit de vote parce que...
— Parce que c'est juste ; parce que l'Etat intervient sans cesse dans la vie d'une femme qui travaille, d'une vendeuse, par exemple : impôts, retenue sur le salaire pour ceci ou cela, heures de fermeture des magasins, apprentissage des jeunes. On a des quantités d'obligations. Est-ce normal que nous subissions tout cela sans pouvoir dire un mot, sans pouvoir jamais dire notre avis ?

A. M.

Une institutrice

J'apprends à lire à des petits enfants ; c'est mon métier. Il y en a pour qui ça va tout seul. D'autres ont beaucoup de peine, comme Luc. Je n'ose pas le dire à son papa ; alors, je dois rester souvent après la classe avec Luc, qui est retardé, instable, même un peu pervers... Ma collègue entre soudain et nous trouve à l'annonçant tous deux. Elle dit simplement : « Quand il sera majeur, il votera et tu devras lui obéir ! »

P.-C.

Emma Porret

C'est une grande et noble — et si modeste Neuchâteloise — qui fut durant tant d'années notre conseillère. Elle écrivait dans un rapport de 1915 :
« Le féminisme, dans sa plénitude, n'est pas la lutte d'un sexe contre un autre, mais il vise à réaliser, par la bonne entente de tous, un peu plus de bonheur pour notre pauvre humanité. »

Ces cinq mots sont inscrits au fronton de la salle de notre Grand Conseil. Qu'ils nous guident dans la décision que nous prendrons les 13 et 14 mars.

Hommes de toutes conditions, lisez ici ce qu'écrivent quelques femmes dans lesquelles vous reconnaîtrez votre mère, votre épouse, votre fiancée, votre sœur, celles que toujours, dans les bons comme dans les mauvais moments, vous trouvez à vos côtés.

Et vous, femmes, faites lire et faites penser ce journal par votre époux, votre père, votre fiancé, votre frère. Discutez en famille de cette collaboration élargie de l'homme et de la femme apportant le meilleur d'eux-mêmes à la première cellule sociale qui, après la famille, nous protège tous : **LA COMMUNE**.

EN
1848
ILS ONT CONQUIS
LE DROIT DE VOTE
MASCULIN

VOTONS

OUI

LES 13 ET 14 MARS
POUR QUE DÈS

1948

HOMMES ET FEMMES
COLLABORENT AUX DESTINÉES
DU PAYS NEUCHÂTELOIS

COMITÉ D'ACTION POUR LE SUFFRAGE FÉMININ



— On n'empêche pas toutes les femmes d'aller à l'Université sous prétexte que beaucoup n'y veulent point aller ;

On n'empêche pas toutes les femmes d'aller à l'église, sous prétexte que beaucoup n'y veulent point aller ;

On n'empêche pas toutes les femmes d'aller au dancing, sous prétexte que beaucoup n'y veulent point aller ;

Mais on empêche toutes les femmes d'aller voter sous prétexte que beaucoup n'y veulent point aller !

S.

Aidez-nous ! Versez à notre compte de chèques
IV. 3829

Comité d'action du suffrage féminin, Neuchâtel

Paysannes

Votre métier n'est-il pas un de ceux où la femme collabore le plus étroitement avec son mari ? Tandis qu'il dirige le rural, vous êtes à la tête du ménage, vous éduquez les enfants, vous réglez les dépenses ; votre mari se fie à votre sagesse et la bonne marche du ménage dépend de votre savoir-faire.

La commune n'est-elle pas l'image du ménage en plus grand ? Là aussi, il faut répartir les dépenses, préparer l'avenir des enfants, diriger. N'avez-vous pas souvent pensé que vous feriez ou ne feriez pas telle dépense à la commune ? Le jour où vous pourriez voter, vous auriez le droit de défendre vos enfants, votre métier, vos terres.

Si les femmes de la ville se développent, s'instruisent, prennent plus de libertés, il faut que vous, les paysannes, vous intéressiez aussi à la vie sociale et défendiez vos droits, à côté de vos maris. Vous trouverez un moment pour vous mettre au courant des affaires de la commune. Point n'est besoin de longues absences ; vous discuterez au coin de la table avec votre mari et vos grands enfants. Et ne vous sentirez-vous pas fière de défendre ensemble les droits de la paysannerie, et de rester fidèles à la terre ?

T.

Une hôtelière

Le rôle de l'hôtelière dans le cadre de la profession n'est pas une sinécure ; il demande du savoir-faire, du doigté, de la patience, de la discipline, et le tout dosé d'une connaissance approfondie des choses et des gens.

Disant cela, je pense à tant d'autres commerçantes comme moi qui, dans la vie, doivent collaborer avec leur époux, le suppléer entièrement lorsqu'il est malade, le remplacer totalement quelquefois.

Si, sur le plan économique, ces femmes sont appréciées par leurs qualités, leur intelligence, leur persévérance, nul doute que, sur le plan politique, leurs qualités s'avèrent les mêmes.

L. N.

Une assistante sociale

Cela me semblerait tellement normal que l'on puisse voter, comme les hommes, que je n'arrive pas à comprendre qu'il faille se battre pour obtenir ce droit. Tenez, dans mon travail, constamment il me faut courir les bureaux, solliciter un appui ici, demander la plus de compréhension et, tous ces messieurs, c'est presque avec condescendance qu'ils me répondent. On sent tellement que, pour eux, l'intervention d'une femme est chose négligeable, sans doute. Il me semble que si nous pouvions voter, être égales en droit, nous serions mieux considérées ; on ferait davantage droit à nos suggestions, à nos requêtes.

Une étudiante

Nous faisons les mêmes études que les garçons ; nous passons les mêmes examens. Et tout d'un coup, à 20 ans, ils sont électeurs, ils ont des droits qu'on nous refuse à nous, parce que nous sommes des filles. Ce n'est tout simplement pas juste. Et dire qu'on appelle ça vivre en démocratie !

C.

Eleanor Roosevelt

A l'occasion de la Journée des femmes du 9 mars 1946, M^{me} Eleanor Roosevelt, veuve du regretté président des Etats-Unis, a envoyé aux Neuchâteloises le télégramme suivant :

« Je forme de bons vœux pour les femmes suisses, et souhaite que leurs efforts pour une plus grande participation aux affaires publiques aboutissent. »

Pourquoi nous voterons **OUI** Des hommes de tous les milieux s'expriment :

M. Charles KNAPP
professeur de droit à l'Université

Des arguments pour le vote des femmes ? La question est ainsi mal posée. Dans une démocratie, l'égalité va de soi : c'est l'inégalité qui doit se justifier. Beau sujet de méditation à rappeler pendant les jours du Centenaire ! Les partisans d'un suffrage vraiment universel n'ont pas à légitimer leurs justes exigences ; que, bien plutôt, les adversaires excusent valablement leur injuste attitude ! Ils n'y sont point parvenus jusqu'ici. Ce que nous lisons et entendons encore en Suisse, et dans quelle suffisance, nous laisse perplexe devant certaines acceptations faites sans la moindre demande *ad referendum* : Ces mêmes hommes, qui prétendent être, à eux seuls, le peuple juridiquement souverain, admettent, s'ils sont mariés, de ne pas pouvoir — sauf situations exceptionnelles, parmi lesquelles ne se comptent pas les plus hautes de la politique fédérale ou cantonale ! — signer un infime cautionnement, sans le consentement écrit de leur femme !

Depuis 1888, les étrangers votent au communal. Les Suissesses et les Neuchâteloises sont privées de ce droit. Ce qui est juste pour les premiers ne le serait-il pas pour les secondes ?

M. Edmond PRIVAT
professeur à l'Université

Refuser le droit de vote communal aux femmes, ce serait exclure du ménage les mères de familles elles-mêmes et renoncer à tout ce que nos compagnes apportent de sens pratique et d'amour maternel dans un domaine où, le souci de l'hygiène, du logement et de la protection de la jeunesse doit passer au premier plan.

Il n'y a plus guère de peuple au monde qui ose encore se passer de ce concours normal et juste. Il faut en faire l'expérience pour que la femme s'intéresse au ménage communal et partage nos préoccupations. Votons OUI pour nous entraider !

M. Emile LOSEY
secrétaire romand de la Société suisse des Commerçants

J'ai la certitude que les employées, dont l'esprit de solidarité et d'entraide se manifeste depuis des décennies sur le plan professionnel et social, apporteront une collaboration utile à la vie civique de nos communes.

Un médecin :

M. le Dr G. RICHARD

J'ai trouvé, chez les femmes, des qualités complétant si bien les nôtres que je désire les voir apporter ces mêmes qualités au service de la communauté. J'aurais du reste quelque gêne à les traiter comme des mineures, alors que nous leur demandons de créer et d'éduquer nos enfants et leur faisons partager nos soucis, nos travaux.

M. Maurice CHAPPUIS
pasteur

Lorsqu'on voit à quoi en est notre société, le niveau auquel elle est descendue, ne peut-on pas espérer que les femmes — qui sont souvent celles qui souffrent — pourront, par leur vote, aider aux hommes de bonne volonté à réaliser certaines réformes sociales et morales ? Plus donc qu'une question de justice ou qu'un privilège pour elles, l'acceptation du vote des femmes me paraît être un appel à leur collaboration, afin d'essayer ensemble, par tous les moyens possibles, de travailler efficacement au bien de notre société.

M. Max PETITPIERRE
conseiller fédéral

En tant que magistrat de notre plus haute autorité exécutive, M. Max Petitpierre ne peut prendre part à cette campagne. Il nous autorise cependant à publier ce fragment d'un discours qu'il a prononcé à Genève, le 6 septembre 1947.

« On a admis pendant longtemps que la politique était un art ou plus simplement une activité réservée à des spécialistes. Ce point de vue est faux en ce qui concerne la démocratie, régime de liberté, mais aussi et surtout régime de responsabilité. Il n'y a pas un citoyen, pas une personne qui, dans une véritable démocratie ait le droit de se désintéresser des affaires publiques, qui ne sont ni les affaires d'un Etat anonyme et abstrait au pays réel, ni les affaires d'une majorité ou d'une minorité, mais celles de tous. »